

Affaire n°: UNDT/NY/2010/094

Jugement n°: UNDT/2010/182 Date: 14 octobre 2010

Français

Original: anglais

Devant : Juge Marilyn J. Kaman

Greffe: New York

Greffier: Morten Albert Michelsen, fonctionnaire responsable

MAKWAKA

contre

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

RETRAIT

Conseil du requérant :

Bart Willemsen, Bureau de l'aide juridique au personnel

Conseil du défendeur :

Melissa Bullen, Section du droit administratif, Bureau de la gestion des ressources humaines, Secrétariat de l'ONU

Cas No: UNDT/NY/2010/094

Jugement no: UNDT/2010/182

Introduction

1. Le 4 octobre 2010, le requérant a contesté une décision de ne pas créditer les

augmentations de salaire pour une période de service précise parce qu'il s'agissait

d'une sanction disciplinaire qui était ultra vires en violation du principe non bis in

idem et sans fondement factuel suffisant.

2. Le 14 octobre 2010, le requérant a notifié le Tribunal qu'il retirait sa demande

UNDT/NY/2010/094, ayant été « informé que la décision contestée serait

abandonnée avec effet rétroactif », éliminant ainsi la raison même de la demande.

Conclusion

3. La demande d'appel ayant a été retirée, la procédure d'arbitrage devant le

Tribunal n'a plus d'objet et l'affaire est close.

(Signé)

Juge Marilyn J. Kaman

Ainsi jugé le 14 octobre 2010

Enregistré au Greffe le 14 octobre 2010

(Signé)

Morten Albert Michelsen, fonctionnaire responsable, Tribunal du contentieux

administratif des Nations Unies, Greffe de New York